CHAMPS D'ÉNERGIE
COOPÉRATIVE

Rapport d'activité

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport d'activité pour l'année 2022.

Table des matières

1. Structure et organisation 2
2. Evolution du nombre de coopérateurs 2
3. Activités menées dans le cadre de l'énergie éolienne 4
   3.1. Groupe de travail éolien 4
   3.2. Marchôvent (MOV) 6
   3.3. Zéphyr 8
   3.4. Seacoop (offshore) 8
   3.5. Pax Eolienica 9
4. Activités dans le domaine Photovoltaïque (PhV) 10
   4.1. Groupe de travail 10
   4.2. Tiers-investissement 10
   4.3. Suivi de nos installations 11
   4.4. Commune de Fernelmont 11
   4.5. REFLES 12
   4.6. Photovoltaïque pour tous 12
5. Groupe de travail Biomasse 12
6. Groupe de travail Communautés d'Energie (ComdE) 13
7. Groupe de travail Communication & Sensibilisation (COM&SENS) 13
8. COCITER 14

1. Structure et organisation

- **Assemblée Générale (AG) :** une réunion (ordinaire) de l'assemblée générale a été organisée le 30 mai 2022.

- **Conseil d'administration (CA) :** le conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises en 2022 ; une mise au vert d'une journée a également été organisée.

- **Groupes de travail :**
  Ceux-ci sont composés d'au moins un membre du conseil d'administration ainsi que de coopérateurs bénévoles (tout coopérateur intéressé par une de ces thématiques est le bienvenu). Les groupes sont les suivants :
  - éolien
  - photovoltaïque
  - biomasse
  - communauté d'énergie
  - communication & sensibilisation

- **Gestion opérationnelle :**
  Un comité de gestion opérationnelle, composé de 2 administrateurs et de Bastien, notre employé, s'est réuni à 15 reprises pour assurer le suivi de la gestion journalière.

- **Stagiaire :**
  Nous avons accueilli durant 4 mois un stagiaire en dernière année du bachelier en Conseiller en Développement durable (Haute école de Namur HEPN). Ce dernier s'est concentré sur la prospection de projets photovoltaïques et la préparation d'événements.

2. Evolution du nombre de coopérateurs

Un nouvel appel à l'épargne a été lancé fin juin 2022 (pour une durée de 12 mois) afin de soutenir le développement des projets.

Entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022 :

- le nombre de coopérateurs est passé de 859 à 1100
- 1.760 parts ont été souscrites :
  - 1.358 par les nouveaux coopérateurs
  - + 402 par les anciens.

Par ailleurs le Conseil d'Administration a été informé des retraits et ventes de parts suivants en 2022 :

- nombre de retrait : 11 coopérateurs
- nombre de parts en vente : 149 parts.

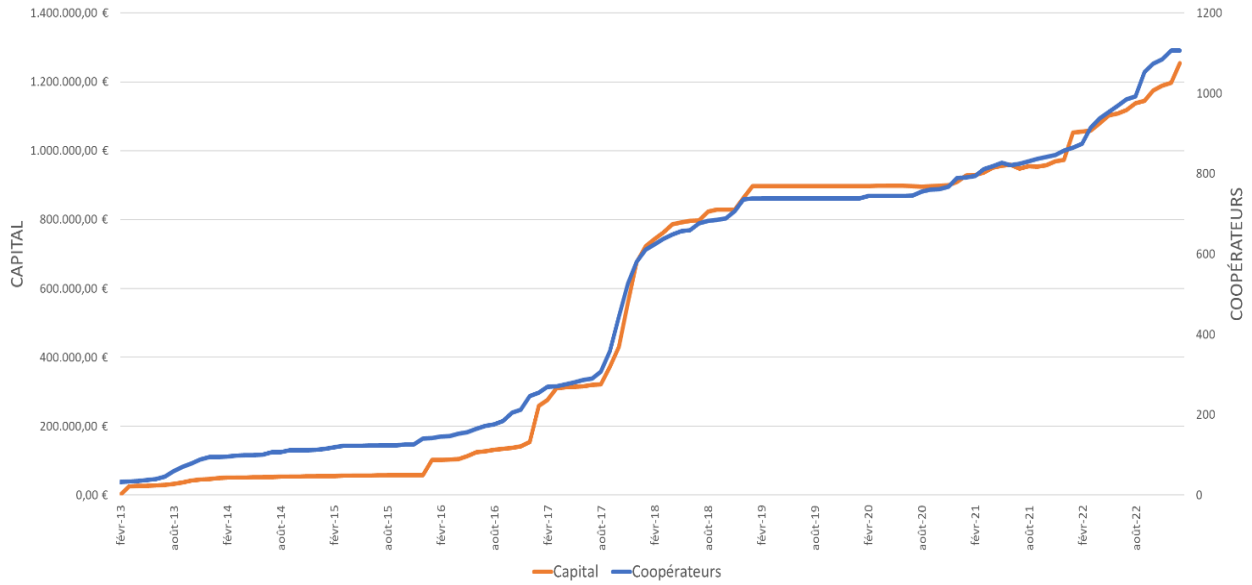

Au 31/12/2022, on comptabilise un total de 10.025 parts, soit l'équivalent de 1.253.125 euros de capital / fonds propres apportés par les coopérateurs.

La trésorerie fin 2022 s'élève à 469.700 €.

Un nouvel appel à l'épargne sera lancé dès que possible en juillet 2023 pour financer de nouveaux projets mais aussi pour permettre aux nouveaux coopérateurs de bénéficier d'un avantage sur leur affiliation chez Cociter.

3. Activités menées dans le cadre de l'énergie éolienne

3.1. Groupe de travail éolien

Outre l'exploitation des éoliennes de Marchovelette et de Boneffe (voir plus bas), Champs d'Energie travaille également :

- d'une part au suivi de nouveaux projets initiés par des promoteurs privés afin d'obtenir la participation citoyenne (co-développement ou rachat de permis)
- mais aussi sur des projets qui seraient développés directement par notre coopérative (développement propre).

Voici d'abord où nous en sommes en ce qui concerne les projets en co-développement ou rachat de permis :

a) Repowering Sombreffe-Gembloux (Vents de l'Ornoi)

La coopérative Nosse Moulin est impliquée dans un projet (Eneco & Engie) de remplacement du parc de Sombreffe avec 6 nouvelles éoliennes. L'enquête publique a eu lieu en mai 2022 mais le projet est maintenant en recours en 1ère instance. En cause, un avis défavorable rendu par la Défense concernant un potentiel impact du parc - non-étudié dans l'étude d'incidences - sur le fonctionnement des radars de Beauvechain et de Saint-Hubert. La décision finale des Ministres doit être rendue pour le 7 juillet maximum. Champs d'Energie sera appelé à co-financer ce projet.

b) Fernelmont IV - Luminus (Hingeon)

Nous avions demandé à Luminus d'associer notre coopérative dans le cadre d'un projet de 3 éoliennes de 3,6 MW à Hingeon. Champs d'Energie a examiné les conclusions de l'étude d'incidence et a décidé de ne pas participer à ce projet en raison de la proximité de certains mâts par rapport aux habitations. Le projet a fait l'objet d'une enquête publique fin 2022. La commune de Fernelmont a remis un avis négatif. Nous attendons maintenant l'avis du fonctionnaire délégué de la Région Wallonne. Champs d'énergie reste ouvert à un codéveloppement si Luminus revoit l'agencement des éoliennes pour augmenter les distances par rapport aux habitations.

c) Balâtre

Il s'agit d'un projet développé par Elicio sur la commune de Jemeppe-sur-Sambre et Sambreville et que nous suivons depuis plus de 3 ans. Le permis pour 3 des 4 éoliennes prévues a été accordé mais il est en recours au conseil d'état. Des échanges ont eu lieu avec Elicio afin de décider de la suite à donner à ce recours.

d) Salazinne

Il s'agit d'un projet Eneco de 6 éoliennes situées sur les communes d'Yvoir et de Ciney ; l'enquête publique a eu lieu. Eneco est ouvert à la participation citoyenne mais souhaite qu'il y ait une organisation au niveau local. Notre coopérative a pris contact avec la commune et va solliciter des groupements citoyens locaux. Il est prévu également de solliciter nos coopérateurs présents sur place.

Voici maintenant où nous en sommes en ce qui concerne les projets en développement propre :

a) Héron

A la demande de l'ASBL locale Coop'Héron, Champs d'énergie a relancé le développement de ce projet d'une éolienne sur la commune de Héron. Celle-ci se situerait dans le prolongement du parc de Luminus de 3 éoliennes. Les discussions sont en cours avec le propriétaire du terrain mais aussi avec RESA et la CWAPE en ce qui concerne la connexion au réseau.

b) Eghezée

Pour rappel, l'enquête publique pour ce projet d'une éolienne s'est clôturée le 4 janvier 2021. La commune a remis un avis négatif et le permis a été refusé par le fonctionnaire délégué. Un recours contre cette décision a été introduit le 19 mars 2021 mais celui-ci n'a pas abouti.

Il est prévu de relancer ce projet quand l'ULModrome de Liernu aura cessé ses activités ; il faudra toutefois prévoir une étude complète de la faune en accord avec la société agricole Agie.

c) Namur alentours

Champs d'Energie négocie avec des agriculteurs en vue de signer un contrat d'utilisation de leur sol pour l'installation d'une éolienne dans un endroit susceptible de convenir aux normes légales existantes.

3.2. Marchôvent (MOV)

Production

Notre éolienne implantée à Marchovelette a produit 7% de plus que les prévisions en 2022 : 5,9 gigawattheures (GWh), soit la consommation annuelle d'environ 1.700 ménages. Après la mauvaise année de 2021 cela représente donc un retour à une situation relativement normale.

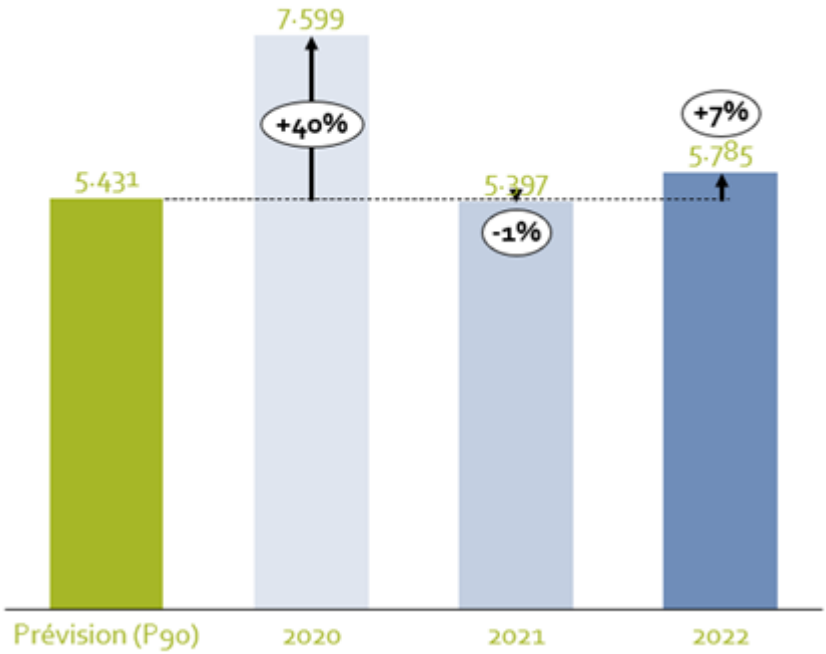

Cette tendance s'est d'ailleurs poursuivie en 2023 avec deux mois exceptionnels : janvier (avec une production de 1 GWh) et mars (900 mégawattheures produits).

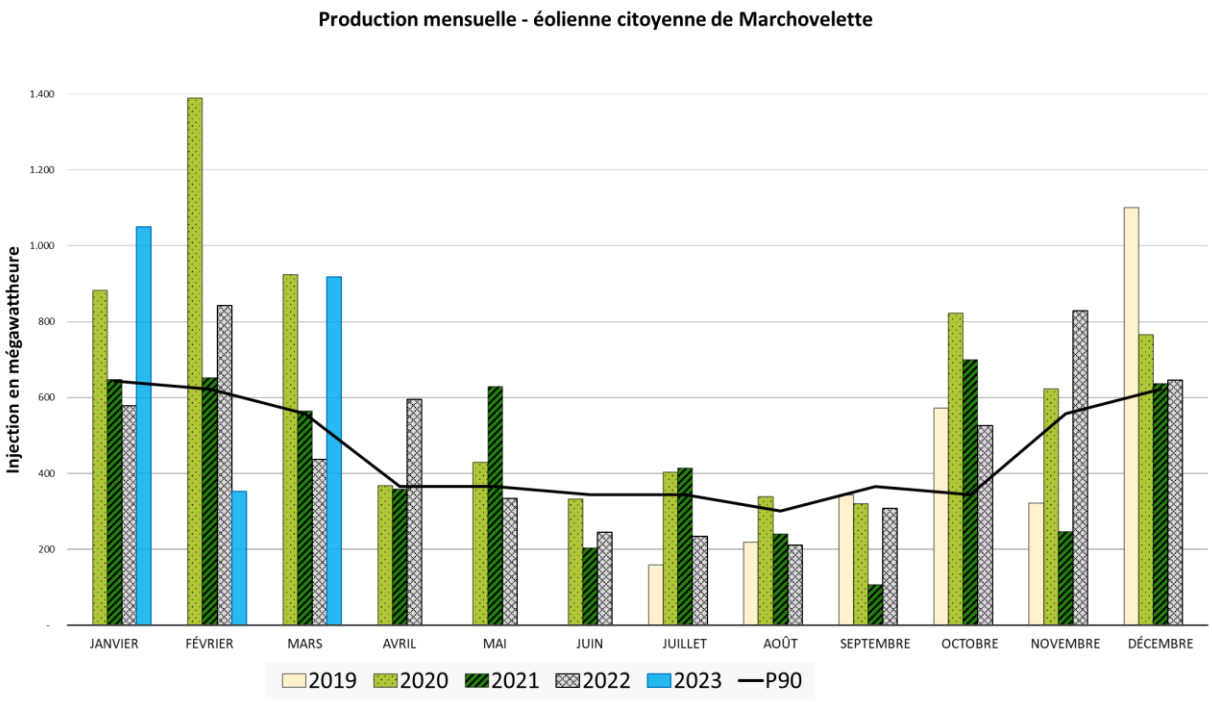

Nous avons déploré malheureusement une panne importante en février 2023 et il a fallu attendre plus d'une semaine pour la réparer (la pompe à huile du système de refroidissement a dû être remplacée).

Si vous souhaitez voir les productions plus en détails, cliquez ici : https://champsdenergie.be/eolien/

Bilan financier

En ce qui concerne le résultat financier, MOV enregistre un bénéfice de 83.000 € pour l'exercice 2022. Toutefois, en raison du fait que le DSCR[1] est en dessous du seuil de défaut de 1.05 défini par la banque et que la perspective de perte des revenus CV 2023 est défavorable, aucune distribution de dividende n'est possible en 2022 (de MOV au profit de Champs d'Energie).

Le prix de vente de l'électricité produite par notre éolienne est resté bloqué à 37.6 euros par MWh en 2022. Il faut savoir en effet que ce prix a été fixé à l'avance, bien avant la crise, à un niveau relativement bas par rapport à celui observé sur le marché en 2022. Nous n'avons donc pas eu des rentrées mirobolantes comme certains autres producteurs.

Les perspectives pour 2023 sont malheureusement incertaines. En effet, la Région Wallonne adapte dorénavant l'octroi des certificats verts chaque année en fonction du prix de l'électricité sur le marché. Etant donné l'explosion des prix fin 2022, en principe aucun certificat vert ne sera distribué en 2023. Or, pour notre éolienne, ces certificats sont indispensables pour atteindre un équilibre financier ; en effet, même si le prix de vente de notre électricité est passé à 46 euros par MWh en 2023, cela ne permettra pas de compenser la perte de revenus liée à l'absence de certificats verts.

Depuis que ce problème a été identifié, nous avons entamé de nombreuses démarches auprès de nos partenaires (banque, Luminus, administration, cabinet du ministre). Les remboursements de notre crédit pourront être assurés, mais cela nécessitera sans doute de limiter les retours financiers vers les coopératives (puis vers les coopérateurs) et la commune de Fernelmont.

Une autre solution serait que le Ministre Philippe Henry modifie le cadre légal pour tenir compte des cas exceptionnels comme le nôtre. C'est techniquement possible, mais cela demande que le Ministre en fasse une priorité dans les prochains mois ...

On peut espérer aussi que 2023 soit une année bien venteuse ; cela pourrait permettre de limiter la perte et consolider notre plan financier. On a vu que d'ailleurs que les mois de janvier et de mars ont été très favorables malgré une panne en février.

Nous pouvons quoi qu'il arrive rester sereins quant à la viabilité de Marchôvent (la société d'exploitation de l'éolienne) ainsi que de notre coopérative. En effet, les 2 sociétés ont une trésorerie suffisante qui permettra de passer le cap des 2 années à venir.

Enfin, le CA de Marchôvent a été renouvelé à l'AG d'avril 2023. Alain Morel y représentera Champs d'énergie.

1 Le Debt Service Coverage Ratio (DSCR), ou **taux de couverture de la dette** (**TCD**), exprime le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et le service de la dette (intérêt, principal et, le cas échéant, annuités de crédit-bail).

3.3. Zéphyr

Hesbenergie a obtenu la participation citoyenne dans un projet de parc éolien situé au niveau de la plaine de Boneffe. Hesbenergie détient 52% des parts et a sollicité Nosse Moulin, Champs d'Energie et bientôt la commune de Ramillies à y prendre part également. Notre coopérative est intervenue à hauteur de 15%, soit 150.000 Euros de capital.

Il s'agit d'une éolienne d'une puissance de 2,2 MW pour un coût total de 3,5 millions d'euros (dont 1 million € en capital citoyen). Elle a été mise en service au printemps 2022 et une société (SPV) a été créée pour en assurer la gestion … la société Zéphyr.

Production :

Zéphyr est propriétaire de la turbine depuis octobre 2022. Au cours des trois derniers mois de 2022, un total de 1.822 MWh ont été produits (en seulement 3 mois) confirmant ainsi l'excellent potentiel venteux de la plaine de Boneffe.

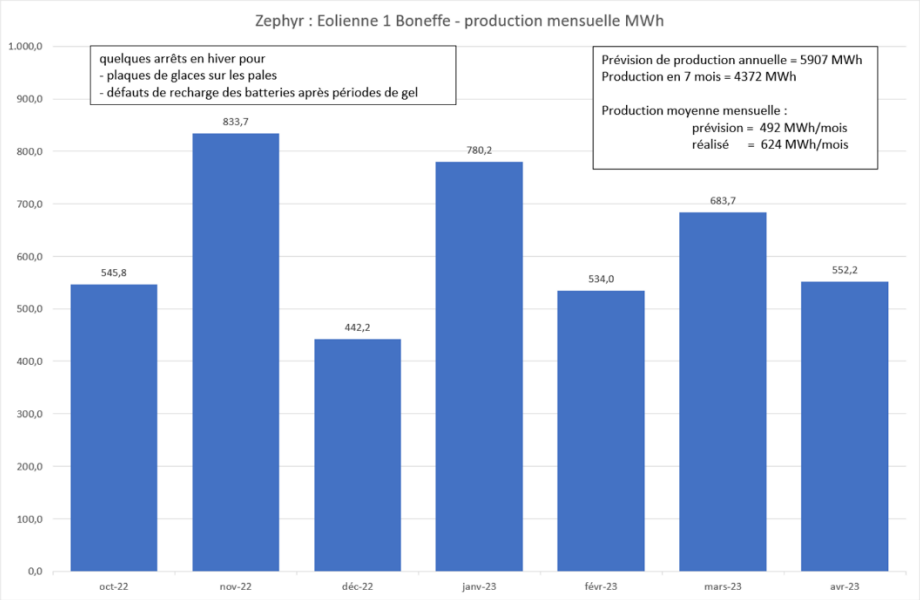

3.4. Seacoop (offshore)

Champs d'Energie avec 33 autres coopératives citoyennes d'énergie renouvelable belges a créé la coopérative SeaCoop afin d'investir dans l'énergie éolienne en Mer du Nord. Jusqu'à présent (avril 2023), nous nous sommes engagés à hauteur de 10.000 € dans le capital initial de Seacoop.

Cette coopérative offshore permettra aux citoyennes et citoyens belges de participer à des projets d'éoliennes en Mer du Nord. Le gouvernement fédéral prévoit en effet d'ouvrir des concessions dans la nouvelle zone Princesse

Elisabeth. C'est la seule zone dans la partie belge de la Mer du Nord qui peut encore être exploitée. C'est donc aussi la dernière chance qu'il reste pour obtenir une participation citoyenne dans le développement de l'éolien offshore.

L'objectif est d'amener cette électricité dans les foyers par le biais du circuit-court de l'énergie via notre fournisseur coopératif COCITER. Il s'agit aussi de créer de la valeur ajoutée économique et sociale à notre niveau et d'accélérer la transition énergétique locale grâce aux bénéfices qui seront reversés à notre coopérative sous forme de dividendes.

Début 2023 était un moment clé à ce sujet car en effet, les grandes lignes de la procédure d'appel d'offres devaient être proposées et les critères de sélection, cruciaux pour les coopératives, devaient être dévoilés. C'est chose faite, avec la confirmation que la participation citoyenne sera un des critères de l'appel d'offre. Plus d'information ici.

Le premier appel d'offre concernera une première tranche (sur les 3 prévues) et 20% de nos ambitions d'investissement. Il devrait être publié fin 2024. L'attribution du marché au consortium (groupe industriel et Seacoop) chargé de cette première tranche et le début des travaux devrait avoir lieu en 2026. Il s'agit donc d'un travail de longue haleine.

Chaque coopérative membre de Seacoop devrait pouvoir investir par tranche de 5 millions d'euros dans le projet. Champs d'Energie étudie les moyens de réunir ce capital. La levée des fonds sera effectuée (au niveau de chacune des coopératives) grâce au soutien d'une campagne nationale.

Entretemps, SeaCoop analyse les différents schémas envisageables pour acheminer l'énergie des éoliennes offshore aux foyers belges.

Le projet est principalement porté par les fédérations REScoop Wallonie et Vlaanderen ainsi que par Cociter et Ecopower. Deux subventions du Fonds de Transition Energétique couvrent une partie importante des frais de recherche nécessaires à l'aboutissement du projet. Vous trouverez les premiers résultats de ces études sur le site de REScoop Wallonie : contribution de l'énergie citoyenne à la transition énergétique – Rescoop Wallonie.

3.5. Pax Eolienica

Il est prévu d'imposer une participation citoyenne à hauteur de 25% pour les projets éoliens en Wallonie. C'est ce qui devrait sortir dans la nouvelle « Pax Eolienica » qui est en cours de négociation au sein d'un groupe de travail constitué sous l'égide du Cabinet Henry. REScoop Wallonie (la fédération des coopératives actives dans le domaine de l'énergie) a été invitée à être partie prenante dans ce groupe constitué entres autres d'Energie Commune, Edora, FEBEG, l'Union des Villes et des Communes de Wallonie et différents cabinets ministériels.

4. Activités dans le domaine Photovoltaïque (PhV)

4.1. Groupe de travail

Le groupe de travail photovoltaïque s'est réuni à 5 reprises en 2022.

4.2. Tiers-investissement

Champs d'Energie continue à développer (et éventuellement financer) des projets photovoltaïques (PhV) pour les PME, les écoles, les exploitations agricoles, les surfaces commerciales, …

Nous avons rencontré et accompagné toute une série de producteurs PhV potentiels sans que cela n'aboutisse à une réalisation concrète :

- Carroserie LC Design et Trois Petits Fours (dans le zoning de Fernelmont)
- Decofeu (dans le zoning de Mecalys)
- La société Elysta à Ohey
- La société Gramitherm à Sambreville
- La boulangerie Dumont à Wavre
- La ferme des Aides à Bouge
- L'école Sainte Marie à Jambes
- Jean-Luc Dardenne, producteur de fruits à Meeffe.

Toutefois, deux beaux projets se sont concrétisés en 2022 et les installations ont été réalisées au 1er semestre 2023.

Paysans Artisans

Cette coopérative est active dans le circuit court de l'alimentation à Namur. Paysans Artisans avait besoin de plus de place pour assurer sa logistique et un nouveau bâtiment a donc été construit à côté de leur centre névralgique (près de la gare de Floreffe). Ce bâtiment-ci a été équipé d'une installation photovoltaïque afin de couvrir une partie de leurs besoins en électricité (notamment pour les chambres froides).

La centrale compte 132 panneaux pour un total de 53 kilowattcrête (kWc) et une production attendue de 45.000 kilowattheure (kWh) par an. Le coût (50.000 euros) a été pris en charge par notre coopérative sous forme de tiers-investissement. Le retour sur investissement pour Champs d'Energie se fera d'une part via une redevance trimestrielle versée par Paysans Artisans à notre coopérative, et d'autre part par

la vente de certificats verts. Il faut savoir toutefois que l'attribution de ces certificats par la Région Wallonne a été revue à la baisse suite à l'explosion des prix de l'électricité en 2022.

Isohemp

Une autre belle réalisation est l'installation photovoltaïque chez Isohemp. Cette jeune société fabrique et commercialise des blocs de construction à base de chanvre ce qui a l'avantage d'offrir une isolation thermique et acoustique. Leur usine est implantée dans le zoning de Fernelmont.

La collaboration avec Isohemp fait sens et nous n'avons donc pas hésité à leur offrir notre support pour la mise en place d'une installation photovoltaïque déjà relativement importante. La centrale compte 494 panneaux pour un total de 198 kWc et une production attendue de 170.000 kWh par an. Le coût (162.000 euros) a été pris en charge par notre coopérative sous forme de tiers-investissement.

4.3. Suivi de nos installations

Nous continuons par ailleurs à assurer le monitoring de la production et de la consommation des installations photovoltaïques existantes à la Cuisine des Champs et la Brasserie de Marsinne. Le plan financier de ces installations doit également être revu en raison de la baisse du niveau d'attribution des certificats verts.

4.4. Commune de Fernelmont

Notre coopérative travaille en coordination avec les autorités de Fernelmont notamment en ce qui concerne la mise en place d'installations PhV sur les bâtiments communaux. L'accent a été mis cette année sur les écoles communales (et le bâtiment du coworking de Noville-les Bois) ; un cahier des charges a été préparé afin de permettre à la commune de lancer un appel d'offre. Finalement, la commune a décidé d'envisager une communauté d'énergie pour plusieurs de ses bâtiments.

4.5. REFLES

Une nouvelle demande de financement a été soumise dans le cadre du Fonds pour la Transition Energétique fédéral (celle qui avait été introduite en 2021 n'avait pas été retenue). Le projet a été initié par des coopératives citoyennes flamandes et ces dernières ont souhaité associer des partenaires en Wallonie : Clef (coopérative du Hainaut) et Champs d'Energie. Le but poursuivi consiste dans l'installation d'ombrières photovoltaïques couplées avec des batteries (pour alimenter le réseau électrique en cas de besoin) et des bornes de recharge pour voitures électriques.

L'accord de subventionnement devrait nous arriver dans le courant du mois de juin 2023.

4.6. Photovoltaïque pour tous

Champs d'Energie a profité du développement réalisé par Courant d'Air pour promouvoir le photovoltaïque au niveau résidentiel. Nous avons adapté la brochure d'information et réalisé 3 séances pour nos coopérateurs.

Sous l'impulsion de REScoop, nous avons tenté d'étendre cette action à l'ensemble des citoyens de la commune et de la région du grand Namur. Il était prévu de travailler à ce sujet en collaboration avec les autres coopératives présentes sur le territoire : Nosse-Moulin, Hesbenergie et Eole-lien.

Une demande de subside a été introduite à cet effet dans le cadre des bourses coopératives de la Région Wallonne. Nous n'avons toutefois pas obtenu le financement escompté qui nous aurait permis d'engager une personne. L'activité a donc été suspendue pour l'instant.

5. Groupe de travail Biomasse

Le groupe a assuré le suivi des plantations réalisées dans le cadre des mesures de compensation des éoliennes de Marchovelette (Luminus + Marchôvent). Il n'y a pas eu toutefois de nouvelles plantations en 2022.

Le groupe a organisé une soirée d'information pour les agriculteurs pour faire connaître les possibilités de valorisation des zones à proximité des cours d'eau (plantation et valorisation énergétique).

Le groupe assure un suivi de l'installation du centre de Gesves en ce qui concerne le ramassage, le criblage et le séchage de déchets de bois (piloté par le GAL Tiges et Chavée). Son développement a toutefois pris du retard suite à la crise COVID.

Un administrateur de notre coopérative suit le projet « BQP » de Farciennes. Pour rappel, il s'agit d'un centre de valorisation des biomatières ou déchets organiques via la biométhanisation. La mise en service a eu lieu en novembre 2022. Le projet est dans sa phase de consolidation et cherche sa vitesse de croisière. Champs d'Energie participe au financement à hauteur de 40.000 € (capital) et 10.000 € (prêt)

Notre coopérative suit enfin les activités de Coopeos. Champs d'Energie a investi par ailleurs dans la filiale « Coopebois » qui va se spécialiser dans le développement des filières d'approvisionnement en bois pour les chaudières (industrielles).

6. Groupe de travail Communautés d'Energie (ComdE)

Le groupe de travail a assuré un suivi de la mise en place de la législation en Région Wallonne au sujet des Communautés d'Energie. Via le groupe de travail de REScoop Wallonie, les coopératives ont défendu leurs intérêts auprès du cabinet ministériel en charge du dossier.

Les textes et arrêtés ont tous été avalisés par le gouvernement Wallon seulement mi-2023, ce qui a freiné les activités du groupe en 2022.

REScoop Wallonie travaille également sur la modification des statuts des coopératives pour que celles-ci puissent être assimilés à des Communautés d'Energie Renouvelable (CER) au sens légal du terme.

Au niveau de Champs d'Energie, le groupe a décidé de développer 2 ou 3 projets à taille humaine afin d'appréhender cette nouvelle législation et entrevoir comment positionner notre coopérative. L'objectif est tout d'abord d'informer et sensibiliser les citoyens, entreprises et porteurs de projets afin de voir émerger des idées concrètes.

Les projets suivis sont les suivants :

- Création d'une CER et partage d'énergie pour la Fabrique-Circuit-Court à Suarlée (notamment pour valoriser et autoconsommer au maximum l'énergie produite par notre installation photovoltaïque qui sera installée dans le courant du mois de juin 2023)
- Création d'une communauté d'énergie sur le zoning de Fernelmont
- Création d'une communauté d'énergie par la commune pour les bâtiments communaux.

7. Groupe de travail Communication & Sensibilisation (COM&SENS)

Évènements

- Présence au lancement officiel de Seacoop à BXL (conférence de presse).
- Fête des coopérateurs avec notamment une balade des plantes comestibles, une information sur le photovoltaïque résidentiel et un barbecue festif
- Tenue d'un stand aux salons Valériane et HOPE à Namur.
- Participation à la journée retrouvailles de REScoop (ateliers de réflexion et de partage entre coopératives).
- Participation à des rencontres citoyennes locales (Assesse : mise en route de leur politique locale énergie et climat, Nature et Progrès : autonomie en énergie)

Sensibilisation auprès des écoles et des citoyens

- Séances d'information sur le photovoltaïque résidentiel
- Séance d'information sur la valorisation de la biomasse
- Animations dans les écoles primaires dans le cadre de notre partenariat avec le GAL Meuse@Campagnes
- Organisation d'une visite de l'éolienne pour l'UNamur (étudiants en spécialisation développement durable).
- Présentation, avec Nosse-Moulin, de l'éolien citoyen à Court-St-Etienne (discussion publique initiée par Ecolo-CSE).
- Animation d'ateliers à l'Athénée Royale de Namur (journée développement durable 2023).

Visibilité

- Reportage par la RTBF sur notre coopérative : Ici
- Renforcement des liens avec des partenaires : Paysans-Artisans, Isohemp, Fabrique Circuit Court

Collaborations

- Renforcement de l'ancrage local via une collaboration avec les autorités communales
- Collaboration avec le GAL Meuse@Campagne (notamment pour des événements de sensibilisation auprès des citoyens et des ateliers pour les écoles)
- Collaboration avec les associations locales

Communication

- Renforcement de nos outils de communication (réalisation d'un spot promotionnel et d'une bande dessinée)
- Mise à jour de notre site web
- Renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux
- Analyse et amélioration de notre communication régulière par email.

8. COCITER

L'année 2022 a été difficile pour bon nombre de citoyens, particulièrement les plus fragilisés d'entre nous. Pour COCITER ce fut également une réelle épreuve. Dès novembre 2021, les tensions Ukraine-Russie puis la guerre et la spéculation qui l'ont accompagnée vont mener à une augmentation impressionnante du prix du gaz et de l'électricité. Cette tendance s'est poursuivie en 2022, avec un prix de l'électricité qui s'est envolé.

Les consommateurs ont donc dû accepter des contrats à prix variable indexés sur les fluctuations du marché ; ils ont par conséquent été soumis à une forte augmentation du prix de l'électricité. La crise a également mis à genoux 5 fournisseurs belges d'électricité (dont Energie 2030) qui ont dû arrêter leur activité.

Dans ce contexte compliqué et instable, il a fallu protéger à la fois COCITER et ses clients coopérateurs - nos coopérateurs !

Quelles sont les mesures qui ont permis à COCITER de faire face à cette crise ?

La maîtrise des prix dans une logique de circuit court

En mars 2022, plusieurs coopératives de productions associées de COCITER ont pris avec leurs coopérateurs la courageuse décision de limiter le prix de vente de l'électricité de leurs éoliennes à 100 €/MWh HTVA alors que cette production valait plus du double sur le marché.

Grâce à cela COCITER a pu accorder à ses clients un prix plus bas (le “tarif circuit court”) que n’importe quel autre fournisseur en Wallonie.

Suite à l’évolution encore plus spectaculaire des prix à partir de juillet 2022, il a même été décidé de plafonner le prix de la composante électricité pour le consommateur à 28,30 c€/kWh HTVA (et en janvier 2023 ce plafond a été revu à la baisse à 25 c€/kWh HTVA), pour une tranche de consommation annuelle de 15.000 kWh maximum.

Cependant, cet effort réalisé sur le prix de fourniture de l’électricité n'est possible que dans la mesure où il existe un équilibre entre les volumes disponibles à prix maîtrisé en provenance des coopératives de production, et les volumes consommés par nos clients coopérateurs.

Fin 2021, COCITER comptait quelque 6.800 contrats actifs, et fin 2022 ce nombre était passé à 10.400 soit une progression de 53 %. La consommation annuelle attendue est à présent de l’ordre de 38.000 MWh, très proche du volume disponible à prix maîtrisé.

C’est pour cette raison que COCITER n’a plus été en mesure d’accepter de nouveaux contrats. Toutefois, fin 2022, d’autres coopératives ont marqué le souhait de participer à cet effort, en fonction de leurs capacités et réalités. Des discussions sont en cours pour offrir une formule de prix solidaire à un maximum d’unités de production.

Le renforcement de l’équipe

Vu l’évolution rapide du nombre de clients, l’équipe opérationnelle a été débordée. COCITER a donc réagi et décidé d’engager 5 personnes supplémentaires.

Le soutien aux prosumers

Les prosumers sont des ménages qui sont à la fois producteurs d'électricité et consommateurs. Chez COCITER, les prosumers représentaient, fin 2022, environ 31 % de l’ensemble des points fournis.

S'inscrivant dans sa logique de transition écologique et citoyenne, COCITER a décidé de ne pas facturer en 2022 les coûts de déséquilibre aux clients-coopérateurs (environ 130 € par an par client-prosumer). Cependant, la prise en charge de ces coûts par COCITER représente une somme non négligeable.

Par cette mesure, COCITER encourage donc, dans la mesure de ses possibilités, le placement d’installations photovoltaïques et donne aussi un avantage aux ménages qui ne consomment pas beaucoup d’électricité.

C’est quoi un « responsable d’équilibre » ?

Celui-ci assure vis-à-vis d’Elia (le gestionnaire du réseau de transport d’électricité à haute tension) la responsabilité de transmettre chaque jour, pour toutes les heures du lendemain, les volumes des consommations et des productions de l’ensemble de son portefeuille, en s’assurant que les deux volumes soient, pour chaque heure, à l’équilibre (d’où le nom Responsable d’Equilibre). Pour ce faire, il doit donc acheter l’électricité qui lui manque ou revendre l’électricité qu’il a en excédent. S’il se trompe dans ses prévisions, il doit payer à Elia le volume d’erreur au prix de déséquilibre.

On peut s'attendre, si les prix du gaz redescendent, à ce que les coûts de déséquilibre pour la production solaire reviennent aux niveaux de 2021, soit entre 7 et 15 € par MWh.

Il faut toutefois relativiser l'impact du coût de déséquilibre pour un prosumer. En effet le propriétaire d'une installation photovoltaïque a pu échapper en 2022 à une augmentation du prix de l'énergie de plus de 132 € par MWh. COCITER envisage donc pour 2023 de prendre en partie à sa charge les frais d'équilibrage mais de demander aussi une participation au prosumer, à hauteur 20 €/an par kVA installé. Le choix d'installer des panneaux photovoltaïques reste malgré cela pertinent d'un point de vue économique mais aussi environnemental.

Le prix minimum

Depuis décembre 2022, COCITER a introduit la notion de prix minimum pour l'électricité pour justement pouvoir soutenir les coopératives de production lorsque les prix sur le marché sont très -trop- bas.

Ce prix est actuellement de 8 c€/kWh (6% de TVA incluse).

COCITER va-t-il tenir le coup ?

La situation de COCITER est saine. L'effort solidaire accordé par les 5 coopératives de production, qui ont donc vendu leur production à prix modéré, a permis de constituer une réserve de trésorerie qu'il n'avait pas été possible de construire pendant les premières années de COCITER.

Il est prévu même de réaliser un bénéfice et effacer les pertes cumulées depuis le début de l'aventure.

En résumé, dans un marché de l'électricité sous tension et extrêmement volatil, COCITER a pu s'adapter pour fournir des prix compétitifs à ses clients. Il prouve ainsi la solidité de son modèle économique vert, citoyen et solidaire.

La part en capital de Champs d'énergie dans Cociter est de 50.000 €, soit 3,25%.

Le présent rapport est signé par les Administrateurs-délégués.

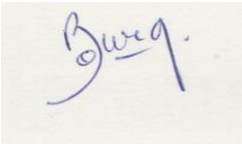

Roger BOURGEOIS

Didier Goetghebuer